

revenu. Pendant ce temps, nous voyons qu'un ministre aussi prestigieux que celui des Affaires sociales du Québec, M. Castonguay, voulait présenter sa démission la semaine dernière, parce qu'il prétendait que le gouvernement fédéral, par sa politique de sécurité du revenu, avait saboté un régime intégral de sécurité du revenu que voulait établir le gouvernement du Québec. Le très honorable premier ministre, avec la sagesse qu'on lui connaît, a tenté de remédier à la situation. Lorsque trois ministres, au moins, d'un gouvernement libéral qui fraternise avec le gouvernement fédéral actuel, menacent de démissionner de leur poste parce que la politique québécoise a été sabotée par le gouvernement fédéral, je dis qu'il y a crise et que cette crise ne peut être camouflée par les déclarations du premier ministre ou du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) . . .

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, est-ce que l'honorable député me permettrait de lui poser une question?

**L'hon. M. Asselin:** Certainement, monsieur le président.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas qu'on croie que je veux nuire au député. Absolument pas. Je comprends très bien son point de vue lorsqu'il dit que le gouvernement fédéral a voulu contrecarrer l'action du gouvernement provincial.

Ce que je voudrais savoir, c'est si le député est en mesure de nous dire pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas présenté son régime intégral de revenu garanti avant qu'Ottawa présente une mesure visant à augmenter la pension de sécurité de la vieillesse. Pour quelles raisons le gouvernement du Québec attend-il toujours qu'Ottawa pose le premier geste, pour ensuite le critiquer, au lieu d'emboîter le pas et de dialoguer avec le gouvernement fédéral? Je voudrais savoir si le député est au courant de cela?

**L'hon. M. Asselin:** Je le suis, monsieur le président.

Évidemment, je vais répondre à la question que vient de me poser le député. S'il veut réétudier les propositions qui ont été faites à Victoria, de même que la position du Québec en matière de sécurité sociale, il constatera qu'on a mis en cause le pouvoir exclusif du gouvernement fédéral de dépenser sans consulter les provinces, qui ont également un pouvoir de dépenser, alors qu'elles sont rendues au bout de la corde.

Si la Confédération canadienne ne permet pas des consultations constantes avec les provinces, en ce qui touche le pouvoir de dépenser, comment le gouvernement provincial, qui est pas mal plus près du peuple, peut-il mettre en application des programmes pouvant se rattacher à la famille, à l'individu? Mon collègue, qui vient de m'interrompre, ne pourra évidemment dire que je n'ai pas raison, lorsque je dis que les problèmes de la famille et de l'individu, qui touchent spécialement la collectivité québécoise concernent le gouvernement du Québec plutôt que le gouvernement fédéral.

• (2040)

Je dis également à mon collègue qu'il faudrait réviser toutes les propositions de Victoria, pour montrer jusqu'à quel point le gouvernement du Québec a voulu à l'époque avoir en main les outils nécessaires pour atteindre ses objectifs dans le domaine familial et individuel.

Lorsque le parti qui est à gauche se dit en faveur de la famille, de l'épanouissement de l'individu, de la richesse

[L'hon. M. Asselin.]

et de la société en tant que partie intégrante d'une collectivité comme celle du Québec, je n'ai pas de questions à me poser.

Je dis donc que le gouvernement fédéral a le droit, en vertu de la Constitution, d'augmenter les pensions de vieillesse. Comme le disait dernièrement le premier ministre du Québec, cette province n'est pas une province comme une autre. Pour les Québécois, monsieur le président . . .

**Une voix:** Pourquoi?

**L'hon. M. Asselin:** On va le dire.

Pour les Québécois, le gouvernement le plus près du peuple et le plus apte à gouverner, à poursuivre ses objectifs, c'est bien celui du Québec. Pour les provinces anglophones, il n'y a pas de différence, que ce soit le gouvernement fédéral ou provincial, puisque ces gens-là n'ont pas . . .

**M. l'Orateur suppléant (M. Honey):** A l'ordre.

**M. Caouette:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Je demande à l'honorable député d'être honnête dans ses déclarations. S'il y a une province qui se débat autant que Québec pour sauvegarder sa juridiction, ses droits, c'est bien la Colombie-Britannique, et il y en a d'autres au Canada. Au fait, chaque province veut avoir le plus de liberté possible. A ce stade, je me permettrai de poser une autre question à l'honorable député.

Quand il dit que la question sociale relève des provinces, je suis parfaitement d'accord. Seulement, qu'est-ce qui empêche le gouvernement du Québec d'appliquer son régime intégral de revenu garanti? Qu'est-ce qui l'empêche de percevoir les taxes, au lieu de dire à Ottawa: Toi, va chercher les taxes, et nous, nous allons les dépenser. Ainsi, le public blâme Ottawa de taxer, et «bénit» le Québec de dépenser ou d'augmenter les pensions.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur le président, je prends note de l'intervention de mon collègue, qui voudrait également que le Québec continue à taxer, alors que les Québécois sont saturés de taxes.

**Une voix:** Il le sait.

**L'hon. M. Asselin:** A moins d'appliquer un système que je prétends complètement contraire au bon sens, soit celui du Crédit social, on ne pourra jamais en sortir. Je voudrais bien que mon confrère m'explique comment un tel système pourrait fonctionner, soit au Québec, soit à Ottawa.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Le député reprendrait-il son siège? Le député de Surrey-White Rock (M. Mather) veut la parole pour un rappel au Règlement.

**M. Mather:** En effet, monsieur l'Orateur, pour un rappel très bref. Je tiens à signaler à mes collègues de la Belle province que nous sommes censés discuter des pensions des anciens combattants. Aussi intéressant que puisse être leur feu croisé sur la province de Québec, je les exhorte à s'en tenir à la question à l'étude, les pensions. D'autres députés veulent aussi en parler.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Surrey-White Rock a souligné un point excellent. Si les observations du député sont pertinentes, c'est vraiment dans le sens le plus